



CNA VOILE

CRITERIUM NATIONAL

AFCCA CLASSE A 2019

**CNA Voile-Lac Forêt
d'Orient**

9 au 12 mai 2019

Autorité organisatrice

C.N.A Voile

AVIS DE COURSE

Le C.N.A. Voile, en tant qu'autorité organisatrice, en accord avec l'Association Française des Catamarans Class A, organise le Critérium National Class A 2019 sur le plan d'eau de la Forêt d'Orient, du 9 au 12 mai 2019.

1. Règles

- 1.1 La régata sera régie par les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF (RCV).
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront, telles que définies dans l'Annexe 1.
- 1.3 Les Règles de l'International A-Division Catamaran Association s'appliqueront.
- 1.4 L'avis de course et les instructions de course, incluant leurs éventuels amendements, s'appliqueront.
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. Admissibilité et inscriptions

- 2.1 Le Critérium National AFCCA Classe A 2019 est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation à l'Association Française de Catamarans Classe A. (AFCCA)
- 2.2 Le Critérium National AFCCA Classe A 2019 est ouvert aux étrangers membres de leur Association Nationale.
- 2.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant la fiche d'inscription disponible sur le site Web de l'événement et en s'acquittant des droits à payer.
- 2.4 Tous les concurrents doivent être membres d'une Autorité Nationale reconnue par l'ISAF.

3. Publicité

La régata est classée en Catégorie C en accord avec la Régulation 20 de l'ISAF. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront aux concurrents français. Il pourra être demandé aux bateaux en compétition d'afficher la publicité du sponsor de l'événement proposée par l'autorité organisatrice.

4. Droits à payer

- 4.1 Les droits à payer s'élèvent à **90€** s'ils sont payés avant le **8 avril 2019**. A partir du **9 avril 2019**, les droits à payer s'élèveront à **120€**.
5. Les frais d'inscription incluent l'admission à tous les événements sociaux prévus pour les concurrents. Des tickets supplémentaires pour des événements sociaux ou d'autres prestations pourront être vendus avant ou pendant la régata.
- 5.1 Les droits seront payés de préférence par transfert de fonds électroniques sur le compte suivant :

Veillez-vous assurer que le numéro du bateau et le nom du barreur sont bien inclus dans la référence du paiement. Veuillez envoyer par email les détails du paiement au trésorier à : florent.guinot@orange.fr

5.2 Aucun remboursement ne sera possible après réception de l'inscription.

6. Programme des régates

6.1 Inscriptions

Inscriptions : Jeudi 9 mai 2019 de 16 H 00 à 18h00
Vendredi 10 mai 2019 de 10h00 à 12h00

Clôture des inscriptions : vendredi 10 mai 2019 à 12h00

Entrainement sur parcours : Jeudi 9 mai 2019 de 14 H 00 à 18h00

6.2 Dates des courses

Date	Heures		
Vendredi 10 mai 2019	14h00	1 ^{er} signal d'avertissement pour plusieurs courses à suivre Gouter salé retour de course Apéritif de bienvenue au Domaine du Bel Air	
Samedi 11 mai	11h00	1 ^{er} signal d'avertissement pour plusieurs courses à suivre Gouter salé retour de course Repas des équipages au Domaine du Bel Air	
Dimanche 12 mai	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement pour plusieurs courses à suivre Remise des prix et buffet	

- 6.3 Nombre prévisionnel de courses à courir : 9 courses maximum.
Il sera couru un maximum de 4 courses par jour.
L'heure limite du signal d'avertissement le dernier jour est fixé à 13h00.

7. Jauge

- 7.1 Les contrôles de jauge pourront être mis en place le jour de l'inscription.
- 7.2 Chaque bateau devra présenter un certificat de jauge valide.
- 7.3 Chaque bateau devra en outre présenter au contrôle, l'équipement de sécurité suivant :
- Un bout de remorquage de 10 mètres de longueur et 6 mm de diamètre minimum.
 - Un gilet de sauvetage homologué.
- 7.4 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment pendant les régates.
- 7.5 Une pénalité de 10% sera appliquée pour l'ensemble des courses pour les concurrents ne présentant pas leur certificat de jauge, leur équipement de sécurité.

8. Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

9. Lieu de régate

La régate sera organisée par le C N A Voile, elle aura lieu : Maison des Lacs, Lac d'Orient , Le Mesnil St Père , France.

10. Les parcours

Les parcours de type banane avec dogleg seront détaillés dans les Instructions de Course.

11. Système de pénalité

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. Classement

- 12.1 Le système de Points à Minima de l'Annexe A s'appliquera.
- 12.2 Trois courses validées nécessaires pour valider le Championnat.
- 12.3 Quand 3 courses seulement ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- 12.4 Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 12.5 Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- 12.6 Le classement Classic sera effectué par recalcul des points

13. Bateaux accompagnateurs

- 13.1 Tous les bateaux accompagnateurs doivent s'inscrire auprès de l'Autorité Organisatrice avant la première course de la régata, en précisant le nom de toutes les personnes à bord et le numéro de voile de tous les bateaux qui lui sont associés.
- 13.2 Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester au moins 50 mètres en dehors de toute zone où des bateaux sont en course depuis le signal préparatoire au départ et jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course ait annoncé un retard, un rappel général ou une annulation.
- 13.3 Les bateaux accompagnateurs doivent s'identifier clairement en arborant un pavillon fourni par l'organisation après inscription du bateau.
- 13.4 Les équipages de tous les bateaux accompagnateurs et bateaux du jury doivent assister aux briefings concernant la sécurité de l'épreuve.
- 13.5 Il est demandé aux bateaux accompagnateurs et aux bateaux du jury de rester à tout moment à l'écoute de la fréquence radio de la Sécurité. Ils seront appelés à participer aux opérations de sécurité si le Président du comité de course le demande.

14. Communications radio

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

15. Prix

15.1 Podium Open Critérium National Classe A 2019 :

- 1^{er} Classement Général Open Classe A
- 2^{ème} Classement Général Open Classe A
- 3^{ème} Classement Général Open Classe A

Le classement Open est le seul classement officiel

15.2 Podium Classic Critérium National Classe A 2019 :

- 1^{er} Classement Classic
- 2^{ème} Classement Classic
- 3^{ème} Classement Classic

Le classement classique est établi tout au long de l'épreuve pour la classe Française par extraction du classement Open

15.3 1 ère Féminine Open

15.4 1 er Junior (-30 ans) Open

15.5 1 er Grand Master (+ 60 ans) Open

16. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, voir règle 4 : décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

17. Assurance

Chaque bateau participant doit être assuré aux tiers pour une couverture minimum de 1,5 millions d'euros. Si un concurrent ne possède pas l'assurance appropriée, il lui sera possible de contracter une assurance spécifique pour cet événement auprès d'une compagnie appropriée par l'intermédiaire de l'autorité organisatrice. Les détails seront indiqués sur le site internet de l'événement. Un certificat de viabilité devra être présenté lors de la confirmation des inscriptions s'il n'a pas été envoyé à l'avance.

18. Hébergement

Le club vous propose l'hébergement au Domaine du Bel Air – www.domainedubelair.com

Formule hébergement en chambres de 2 personnes à partir du mercredi 8 mai 2019.

Sur place, vous pouvez prendre également les repas de mercredi, jeudi et vendredi soir

Tarifs

Nuit + repas + petit déjeuner : 55,00 / personne

Nuits + petit déjeuner : 41,00 / personne

Voir tableau de réservation dans le bulletin d'inscription

19. Informations complémentaires

Pour toutes informations liées à la jauge et au certificat de jauge : Contacter Albert Roturier à l'adresse suivante : albert.roturier@wanadoo.fr

Contactez le CNA Voile au 03 25 41 27 37 ou 06 80 07 32 02 ou à rvledue@gmail.com .

C.N.A. Voile
Maison des Lacs
10140 Le Mesnil St Père
Tél : 03 25 41 27 37 – 06 80 07 32 02
contact@cnavoile.com

ANNEXE 1 – PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009-2012

Applying to foreign competitors

RRS 64.3: Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68: Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5: In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the Notice of Race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3: An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88: Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91: The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.